Synthèse de l'enquête

Rentrée 2017 : avec ou sans AVS ?









Septembre 2017

Contributeurs

Cette enquête a été menée par :



Autisme France

Autisme France, association de parents reconnue d'utilité publique, représente environ 9.000 familles au sein de son mouvement associatif, composé de plus de 125 associations membres, partenaires et affiliées. Elle est née en 1989 d'un constat : les personnes autistes en France n'ont pas toujours droit à un diagnostic correct et à un accompagnement décent tout au long de leur vie.

www.autisme-France.fr



Egalited

Le collectif Egalited rassemble 4.000 familles. Il a pour ambition de défendre les droits des personnes porteuses d'autisme et des autres Troubles Envahissants du Développement. Il œuvre pour l'égalité des personnes autistes, la défense de leurs droits, et leur inclusion sociale, sur le modèle des meilleures pratiques en vigueur dans le monde.

www.egalited.org



TouPl

TouPI est une association d'entraide pour les familles et personnes concernées par les troubles cognitifs (autisme, déficience intellectuelle, TDAH, troubles des apprentissages, etc). L'objet de TouPI est de favoriser l'inclusion (sociale, scolaire, sportive, culturelle) des personnes porteuses de ces handicaps.

www.toupi.fr



Info Droit Handicap

Info Droit Handicap est une association qui assure un Service d'information juridique et d'aide administrative pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Facebook: https://www.facebook.com/groups/infodroithandicap/

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont répondu à notre questionnaire.

Sommaire

Résumé des résultats de l'étude		4
	Elèves sans auxiliaire de vie scolaire malgré une notification ou avec une AVS tiellement absente	5
2.	Elèves en attente d'une notification de la MDPH	7
3.	Temps de scolarisation et temps d'accompagnement	8
4.	Autres difficultés	8

Synthèse: Rentrée 2017 avec ou sans AVS?

Nos quatre associations et collectifs sont régulièrement alertés par des familles en détresse qui, à la rentrée scolaire et même tout au long de l'année, voient leur enfant handicapé privé d'auxiliaire de vie scolaire (AVS). Nous avons souhaité, en cette rentrée 2017, faire un point sur la situation. Notamment, après la promesse d'Emmanuel Macron de ne laisser sans accompagnement aucun élève handicapé qui en aurait besoin, nous avons souhaité mesurer si la promesse était tenue.

Résumé des résultats de l'étude

Notre enquête en ligne a été menée du 4 septembre 2017 (jour de la rentrée) au 12 septembre 2017. Nous avons eu énormément de réponses : **1.668** réponses en un peu plus d'une semaine.

Ces 1.668 répondants nous ont signalé **503 élèves sans Auxiliaire de Vie Scolaire** malgré une notification d'accompagnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Parmi ces 503 élèves, **93 ont été totalement privés de scolarisation** du fait de l'absence d'AVS et **85 n'ont eu qu'un temps de scolarisation réduit**. Les autres ont pu être scolarisés sur le temps prévu, mais évidemment dans de mauvaises conditions.

Le gouvernement indique qu'il y a 164.000 élèves handicapés qui, à la rentrée 2017, devaient avoir une AVS. Même si nos chiffres ne sont pas directement extrapolables à l'ensemble de ces élèves, nous estimons que 10.000 à 30.000 élèves handicapés étaient privés d'AVS à la rentrée 2017 et que 2.000 à 6.000 ont été totalement privés de scolarisation du fait de l'absence de leur AVS.

Cette situation est-elle transitoire ? S'agit-il d'un simple retard dans l'affectation des AVS ? 150 personnes (soit 9 % des répondants) ont signalé que l'AVS était arrivée entre la rentrée et le moment où ils ont répondu au questionnaire. Mais nous avons eu également des retours de personnes nous signalant que malgré la présence d'une AVS à la rentrée, c'est dans les jours suivants que l'enfant s'est retrouvé sans AVS (arrêt maladie), ou bien qu'il risque de se retrouver dans AVS sous peu (contrat de l'AVS qui prend fin). Notre expérience montre que les problèmes de pénurie d'AVS perdurent habituellement toute l'année scolaire.

A ces élèves privés d'AVS malgré une notification s'ajoutent ceux qui attendent encore une réponse de la MDPH : 258 élèves attendaient encore une notification de la MDPH alors que pour près de la moitié d'entre eux, leur famille avait déposé leur dossier il y a plus de 4 mois (délai légal de réponse de la MDPH).

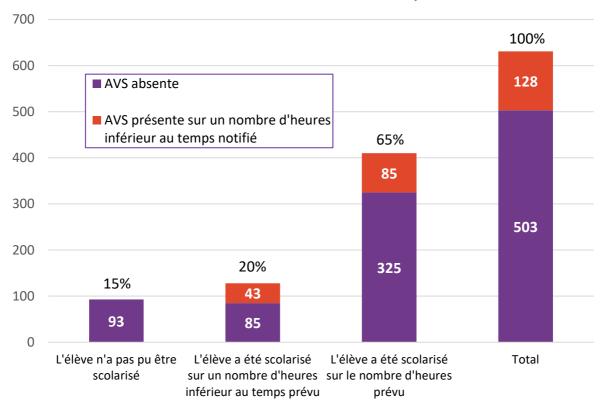
Parmi les élèves qui avaient leur AVS individuelle (c'est-à-dire avec un quota d'heures d'accompagnement notifié par la MDPH), 128 élèves avaient une AVS qui n'était pas présente sur la totalité du temps notifié, ce qui, pour 43 d'entre eux, s'est traduit par une réduction de leur temps de scolarisation.

1. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire malgré une notification ou avec une AVS partiellement absente

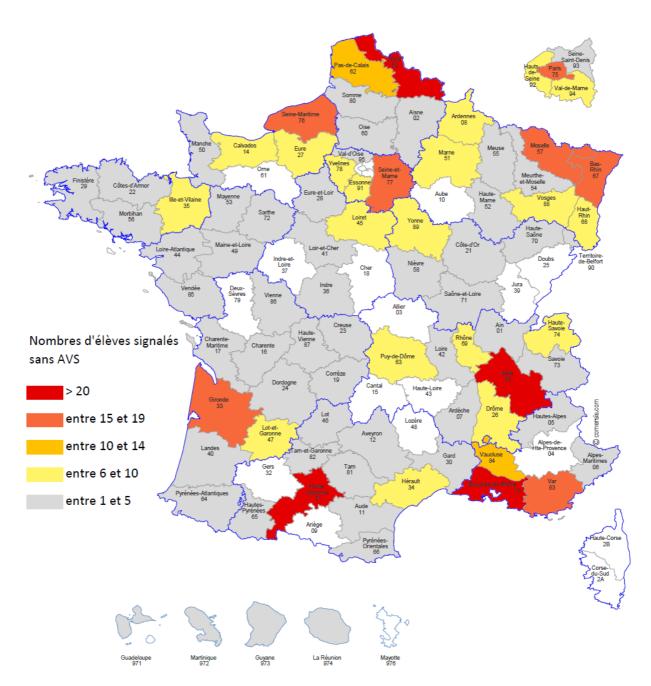
Les 1.668 répondants de notre enquête nous ont signalé 503 élèves sans Auxiliaire de Vie Scolaire malgré une notification d'accompagnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Parmi ces 503 élèves, 93 ont été totalement privés de scolarisation du fait de l'absence d'AVS et 85 n'ont eu qu'un temps de scolarisation réduit. Les autres ont pu être scolarisés sur le temps prévu, mais évidemment dans de mauvaises conditions.

Parmi les élèves qui avaient leur AVS individuelle (c'est-à-dire avec un quota d'heures d'accompagnement notifié par la MDPH), 128 élèves avaient une AVS qui n'était pas présente sur la totalité du temps notifié, ce qui pour 43 d'entre eux s'est traduit par une réduction de leur temps de scolarisation. Certains parents nous ont dit qu'ils avaient accepté de partager l'AVS individuel(le) de leur enfant pour qu'un enfant privé d'AVS puisse avoir un accompagnement malgré tout.

Elèves dont l'AVS était absente totalement ou partiellement



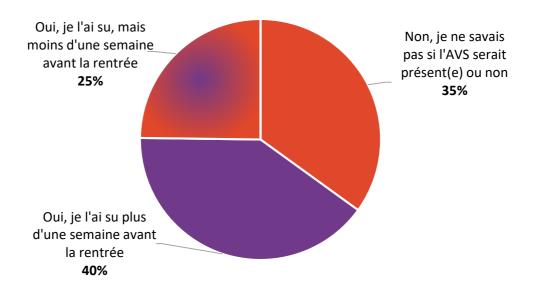
Nous avons dressé une carte des départements selon le nombre d'élèves qui nous ont été signalés sans AVS. Cette carte dépend en partie du taux de réponses que nous avons eu selon les départements, mais pas uniquement. Elle nous semble intéressante car elle montre que le problème de pénurie d'AVS n'est pas localisé dans quelques départements mais touche largement la France entière.



Parmi les élèves qui avaient leur AVS à la rentrée, notons que pour la plupart des familles, c'est le suspense : seules 40% des familles savaient, plus d'une semaine avant la rentrée, que l'AVS serait là à la rentrée. 25% l'ont su moins d'une semaine avant la rentrée. Et 35% n'en savaient rien jusqu'au jour de la rentrée. On imagine à quel point il est difficile pour les familles de s'organiser dans ces conditions, sans savoir, dans certains cas, si l'enfant ira ou non à l'école. On imagine aussi la difficulté, pour les élèves, à supporter le stress de cette incertitude. Les élèves porteurs de certains handicaps comme l'autisme sont très sensibles aux changements et peuvent être très perturbés lorsque, le jour de la rentrée, ils se voient refoulés de l'école faute d'AVS et contraints de retourner chez eux, ou même lorsqu'ils peuvent rester en classe, mais sans l'AVS qu'ils pensaient avoir.

Dans certains cas, en juin, on avait informé les familles que l'AVS serait là. Et en septembre, elles découvrent que l'AVS est absente car son contrat n'a pas été signé à temps.

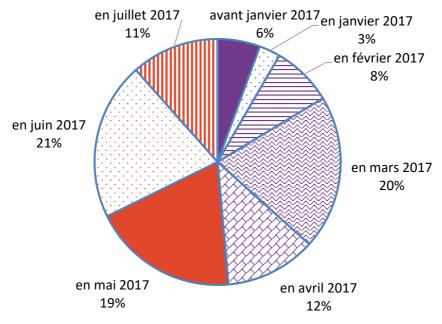
Avez-vous pu savoir avant la rentrée si l'AVS serait présent(e) ou non?



2. Elèves en attente d'une notification de la MDPH

Aux élèves privés d'AVS malgré une notification s'ajoutent ceux qui attendent encore une réponse de la MDPH : 258 élèves attendaient encore une notification de la MDPH alors que pour 48,6 % d'entre eux, la famille avait déposé leur dossier il y a plus de 4 mois (délai légal de réponse de la MDPH).

Mois où a été faite la demande d'AVS à la MDPH (élèves toujours en attente de la notification d'AVS)



Des familles nous sont signalé que certains de ces élèves sans notification ont, malgré tout, pu avoir une AVS. Notamment, en cas de renouvellement, l'AVS de l'année précédente a pu parfois être reconduite comme accompagnante de l'élève malgré l'absence de notification. Mais cela n'est pas le cas le plus courant.

3. Temps de scolarisation et temps d'accompagnement

Notre enquête a aussi été l'occasion de faire le point sur le temps de scolarisation des élèves handicapés. On sait en effet que, bien souvent, ils ne bénéficient pas d'un temps complet de scolarisation. Si cela s'explique parfois par le fait que les élèves handicapés peuvent avoir des temps de rééducation sur le temps scolaire, il apparaît que le temps de scolarisation est aussi lié au temps d'accompagnement par une AVS notifié par la MDPH. En effet, certains élèves ne peuvent pas être scolarisés lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par une AVS. Or dans un contexte de pénurie d'AVS, les MDPH ont tendance à minorer le temps d'accompagnement nécessaire et donc à limiter le temps de scolarisation de certains élèves handicapés.

20% des répondants ont indiqué que le temps de scolarisation prévu pour leur enfant pour l'année 2017-2018 serait inférieur à 12h, soit inférieur à un mi-temps scolaire, ce qui s'apparente plutôt à du saupoudrage qu'à une réelle scolarisation. Si l'on considère les enfants qui seront scolarisés moins de 18h par semaine, ce pourcentage monte à 40%.

Concernant le temps d'accompagnement par une AVS, 64% des répondants ont indiqué qu'il était inférieur à 18h par semaine.

4. Autres difficultés

Parmi les autres difficultés rencontrées, on nous a signalé notamment les difficultés à obtenir un accompagnement sur le temps de cantine ou les temps périscolaires, l'Education Nationale, les collectivités locales et les OGEC se renvoyant la balle, faute de règlementation claire sur les obligations de chacun en matière d'accompagnement sur ces temps périscolaires.